

CONTRAT 001008-001010

**RENOUVELLEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

Le contrat d'assurance collective couvrant les enseignantes et enseignants membres de la FNEEQ-CSN se renouvelle le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**MODIFICATIONS À LA GARANTIE D'ASSURANCE MALADIE**

**Prothèse auditive**

Les frais pour l'achat ou la réparation d'une prothèse auditive sont maintenant remboursés jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 1 000 \$ pour chaque prothèse et d'un maximum de remboursement de 2 000 \$ par période de 3 années consécutives par personne assurée. Cette modification s'applique aux 3 modules.

**Rapport médical**

Les rapports médicaux sont remboursés jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 40 \$ par rapport et d'un maximum de remboursement de 500 \$ par année civile, par personne assurée. Cette modification s'applique aux 3 modules.

**Honoraires d'un homéopathe et médicaments homéopathiques**

Ces frais ne sont plus remboursés. Cette modification s'applique aux 3 modules.

**TAUX DE PRIMES PAR PÉRIODE DE 14 JOURS**

La tarification actuelle est maintenue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**COLLÈGES PUBLICS, PRIVÉS ET UNIVERSITÉS\***

<b>ASSURANCE MALADIE</b>			
Plan de protection	Prime par 14 jours		
	Protection de base (Module A)	Protection régulière (Module B)	Protection enrichie (Module C)
<b>Personnes adhérentes de moins de 65 ans</b>			
Individuel	36,76 \$	47,62 \$	54,92 \$
Monoparental	62,46 \$	80,91 \$	93,31 \$
Familial	99,33 \$	128,67 \$	148,39 \$
Couple	73,49 \$	95,22 \$	109,78 \$
<b>Personnes adhérentes de 65 ans ou plus inscrites à la RAMQ</b>			
Individuel	13,50 \$	17,47 \$	20,16 \$
Monoparental	35,85 \$	46,42 \$	53,52 \$
Familial	49,44 \$	64,00 \$	73,80 \$
Couple	26,96 \$	34,91 \$	40,26 \$
<b>Personnes adhérentes de 65 ans ou plus non inscrites à la RAMQ</b>			
<b>Prime additionnelle pour les médicaments</b>			
Individuel	89,79 \$		
Monoparental	89,79 \$		
Familial	179,60 \$		
Couple	179,60 \$		

**TAUX DE PRIMES PAR PÉRIODE DE 14 JOURS (suite)**  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

<b>ASSURANCE SOINS DENTAIRES</b>		
Plan de protection	Prime par 14 jours	
	Protection de base (Option 1)	Protection enrichie (Option 2)
Individuel	10,41 \$	13,88 \$
Monoparental	19,53 \$	26,02 \$
Familial	29,94 \$	39,91 \$
Couple	20,82 \$	27,75 \$

\* Pour le secteur privé et les universités, la part de l'employeur doit être déduite de la prime indiquée à la garantie d'assurance maladie.

PROTECTION	Prime par 14 jours
<b>Assurance vie de base</b> (taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,0841 \$
<b>Assurance maladies graves</b>	2,30 \$
<b>Assurance vie des personnes à charge</b>	0,62 \$
<b>Assurance invalidité de courte durée</b> (taux par 1 000 \$ de salaire) - Université Laval - Collège Lasalle - Collège Trinité - Autres collèges et universités	0,345 \$ 0,745 \$ 0,704 \$ 0,579 \$
<b>Assurance invalidité de longue durée</b> (taux par 1 000 \$ de salaire)	0,409 \$

<b>Assurance vie additionnelle</b> (taux par 1 000 \$ d'assurance – par période de 14 jours)				
Âge	Homme		Femme	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
- de 25 ans	0,021 \$	0,030 \$	0,012 \$	0,015 \$
25 à 29 ans	0,021 \$	0,030 \$	0,012 \$	0,015 \$
30 à 34 ans	0,021 \$	0,032 \$	0,012 \$	0,015 \$
35 à 39 ans	0,028 \$	0,036 \$	0,015 \$	0,018 \$
40 à 44 ans	0,041 \$	0,061 \$	0,021 \$	0,031 \$
45 à 49 ans	0,068 \$	0,099 \$	0,031 \$	0,047 \$
50 à 54 ans	0,104 \$	0,156 \$	0,059 \$	0,070 \$
55 à 59 ans	0,166 \$	0,257 \$	0,089 \$	0,140 \$
60 à 64 ans	0,280 \$	0,405 \$	0,138 \$	0,207 \$
65 à 69 ans	0,386 \$	0,631 \$	0,216 \$	0,325 \$

**Des preuves d'assurabilité sous forme de déclaration de santé doivent être fournies pour l'assurance vie additionnelle.**

Ces taux n'incluent pas la taxe de vente de 9 %.

Veuillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

(Octobre 2017)